

REGLEMENT JOURNEE SPORT SANTE 2024

Cette journée sport santé est organisée par l'association James Sport Santé (loi 1901) sur les communes de La Chapelle d'Abondance et Abondance.

- Les participants à cet événement sont appelés « Challengers »
- Les Parcours sont nommés « Défi»

1. PARCOURS

La Journée Sport Santé propose 5 parcours :

1. Gros Bouillon : 35km et 2800 m D+/- . Départ entre 7h et 10h00 d'Abondance
2. Petit Bouillon : 19km et 1050 m D+/- . Départ entre 8h30 et 11h30 d'Abondance
3. Feu d'camp : 10 km et 500 M D+/- Départ à partir de 10h d'Abondance
4. Feu follet : 14km et 550 D+/- . Départ à partir de 9h d'Abondance
5. Feu doux :8km et 115D+et 100 D- . Départ entre 11h et 11h45 à la Chapelle

Les parcours détaillés sont disponibles sur le site internet www.jss74.com. Les arrivées de tous les parcours sont idéales entre 13h et 14h à Abondance, pour les parcours Gros Bouillon et petit Bouillon, l'arrivée est libre sur les parcours : feu d'camp , feu follet et à feu doux.

Nombre de challenger par équipe :

Les défis Gros Bouillon, Petit Bouillon, Feu d'camp, Feu Follet et Feu Doux sont à réaliser par équipe de deux challengers au minimum.

De plus le défi Feu Follet est ouvert aux personnes en situation de handicap transportées en joëlette et accompagnées de 5 porteurs au minimum.

Il est possible, pour la personne en situation de handicap de faire une partie du parcours entre « Les Chalets de l'Essert » et l'arrivée en Fauteuil tout terrain.

L'organisation se chargera du transfert de matériel entre Abondance et les Chalets de l'Essert .

Le transfert de matériel sera assuré par l'organisation.

2. ESPRIT DE L'EVENEMENT

« Différents dans la vie, égaux dans le défi »

Les objectifs de cette journée sport santé sont nombreux : D'apprendre à se connaître, de réaliser un défi en équipe pour terminer le défi ensemble quelles que soient les capacités de chacun !

Chaque équipe doit donc choisir son défi ainsi que son horaire de départ en fonction du temps qu'elle pense mettre pour effectuer le défi choisi.

3. PARTICIPATION

Le défi **Gros Bouillon** est ouvert à toute personne, homme ou femme, âgée au minimum de 20 ans le jour de l'événement, licenciée ou non.

Le défi **Petit Bouillon** est ouvert à toute personne homme ou femme, âgée au minimum de 18 ans le jour de la course, licenciée ou non.

Pour les 18-19 ans le parcours ne passe pas par la pointe de la Croix. Ce parcours fait 16 km avec 700m de D+

Les parcours Feu d'camp, Feu follet et A feux doux, sont des parcours de randonnée en pleine nature. Il n'y pas de notion de performance les départs sont libres pour le Feu Follet à partir de 9h du matin. Pour le parcours à feu doux, le départ est libre à partir de 11h.

Le défi **Frisson** est ouvert à tous sans restriction d'âge, les mineurs doivent être sous la responsabilité d'un d'adulte. (Pas de certificat médical obligatoire)

Le défi **Feu Follet** est ouvert à tous sans restriction d'âge, les mineurs doivent être sous la responsabilité d'un d'adulte. (Pas de certificat médical obligatoire) Ce défi est ouvert également aux personnes en situation de handicap transportées en joëlette et accompagnées de 5 porteurs au minimum tous majeurs le jour de l'événement. (Pas de certificat médical obligatoire).

Le défi **A Feu Doux** est ouvert à tous sans restriction d'âge, les mineurs doivent être sous la responsabilité d'un d'adulte. (Pas de certificat médical obligatoire)

Les personnes mineures devront fournir lors du retrait des dossards, une autorisation parentale, téléchargeable sur le site internet ou sur papier libre.

4. INSCRIPTION

Les inscriptions se font :

- soit en ligne à partir du site Internet : www.jss74.com
 - soit sur bulletin manuel, téléchargeable sur le site www.jss74.com onglet *inscription*
- La date limite d'envoi des bulletins d'inscription est fixée au 22 Mai 2024. Ils seront adressés à l'association James Sport Santé, 49 Rue des Champs 74500 Publier. Les chèques seront libellés à l'ordre de « ASSOCIATION JAMES SPORT SANTE ».
- Gros Bouillon : ce défi est limité à 200 personnes, le tarif est fixé à 34€ par personne (repas + lot d'inscription + caution eco cup comprise).
 - Petit Bouillon : ce défi est limité à 200 personnes, le tarif est fixé à 26€ par personne et 15€ pour les mineurs (repas + lot d'inscription + caution eco cup comprise).
 - Frisson : ce défi est limité à 250 personnes, le tarif est fixé à 22€ par personne et 12€ pour les mineurs (repas + lot d'inscription + caution eco cup comprise).
 - Feu Follet : ce défi est limité à 250 personnes, le tarif est fixé à 22€ par personne et 12€ pour les mineurs (repas + lot d'inscription + caution eco cup comprise).
 - Feu Doux : ouvert à tous, limité à 250 personnes, le tarif est fixé à 22€ par personne et 12€ pour les mineurs (repas + lot d'inscription + caution eco cup comprise).

5. CERTIFICAT MEDICAL

Le certificat médical est **OBLIGATOIRE** uniquement pour les défis « **Gros Bouillon** » et « **Petit Bouillon** ».

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - o Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

· ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Le document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Les coureurs non licenciés, Français ou étrangers, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront joindre au bulletin d'inscription, l'original du certificat médical ou sa photocopie de non-contre-indication à la pratique de la course à pied **EN COMPÉTITION** datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de l'événement.

Les parcours Feu d'camp, Feu follet et A feux doux, sont des parcours de randonnée en pleine nature, il n'y pas de notion de performance les départ sont libre pour le défi Frisson à partir de 10h, feu follet à partir de 9h du matin. Pour le parcours à feu doux, le départ est libre à partir de 11h.

6. SECURITE DU PARCOURS

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé. Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité aux points sensibles. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule. L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.

Les participants s'engagent également à porter assistance aux autres participants en cas de besoin.

7. ENVIRONNEMENT

Les participants sont tenus de respecter la faune et la flore tout au long des parcours. Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles. Les emballages vides (gels, barres, boissons etc.) devront être déposés et triés dans les poubelles mises à disposition sur les sites de départ, de ravitaillement et d'arrivée. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'au ravitaillement ou jusqu'à l'arrivée.

Le non-respect entrainera la disqualification du challenger.

Chaque challenger est tenu d'avoir son ecocup avec lui, il n'y aura pas de gobelets plastiques.

8. ANNULATION DE COURSE

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve.

En cas d'annulation, hors événement climatique, les challengers pourront prétendre au remboursement de l'inscription avec une retenue de 3 euros de frais technique du remboursement.

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, les horaires de départ ainsi que le présent règlement sans préavis pour des raisons de sécurité, et cela même pendant la course.

Cependant, elle s'engage à en informer les participants.

9. MODIFICATION D'EQUIPE

Aucun changement d'équipier ne sera accordé : si les personnes présentes le jour de la course ne sont pas celles inscrites, l'équipe ne pourra pas prendre le départ.

10. DROIT A L'IMAGE

En acceptant ce règlement, chaque participant autorise l'organisation à utiliser toute photo ou vidéo prise pendant l'événement pour les diffuser à titre promotionnel ainsi que la diffusion de leur nom et prénom lors de la publication des résultats.

11. BARRIERES HORAIRE

Afin d'assurer au mieux la sécurité des participants, une barrière horaire sera mise en place sur les parcours Gros bouillon, Petit bouillon.

12. MATERIEL PRECONISE

L'organisation préconise une liste de matériel, qui pourra être contrôlé lors de l'évènement. Attention **le téléphone portable par challenger est obligatoire** pour votre sécurité

- Gros bouillon : Téléphone portable, réserve d'eau 500ml minimum, réserve alimentaire, couverture de survie, sifflet, ecocup, dossard visible, une trousse de premier secours.
- Petit bouillon : Téléphone portable, réserve d'eau 500ml minimum, réserve alimentaire, couverture de survie, sifflet, ecocup, dossard visible.
- Frisson : Téléphone portable, réserve d'eau 500ml minimum, réserve alimentaire, couverture de survie, sifflet, ecocup, dossard visible.
- Feu follet : Téléphone portable, réserve d'eau 500ml minimum, réserve alimentaire, couverture de survie, sifflet, ecocup, dossard visible.
- Feu doux : Téléphone portable, réserve d'eau 500ml minimum, réserve alimentaire, écocup dossard visible.

13. LES RAVITAILLEMENTS

Les parcours seront réalisés en semi-autonomie, c'est-à-dire que des ravitaillements seront présents sur le Gros Bouillon au Chalet de l'Essert et à la Ferme de la Lanche

Le Petit Bouillon et Feu Follet : 2 Ravitaillements, au Chalet de l'Essert et à la ferme de la Lanche, parcours Frisson à la ferme de la Lanche

A feu Doux : bord de Dranse

Toutefois les participants doivent être autonomes entre les différents points de ravitaillement.

14. ABANDON OU PROBLEME SUR LE PARCOURS

En cas de problème ou d'abandon, les challengers devront obligatoirement informer l'organisation au numéro de téléphone communiqué et inscrit sur le dossard. Les challengers doivent informer les bénévoles présents sur le parcours.

L'arrivée aura lieu à Abondance entre 13h et 14h pour tous les parcours. Elle sera suivie d'un repas pour les participants ainsi que d'une remise des prix autour de 15h.

15. CLASSEMENT ET RECOMPENSE

Chaque participant recevra un lot lors du retrait des dossards.

L'objectif de cet événement est que le plus grand nombre d'équipe réalise son défi.

16. ORGANISATION DE LA JOURNEE

Retrait des dossards :

A la maison médicale de Publier le vendredi 24 Mai 2024 de 18h00 à 20h30.

A Abondance le samedi 25 Mai de 13h à 18h pour tous les défis.

le dimanche 26 Mai de 6h30 h à 10h30. (en fonction de votre horaire de départ)

(Attention: Défi A feu doux : Au départ de la Chapelle d'Abondance, retrait des dossards à Abondance)

Le dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo

Le dossard sera attaché avec 4 épingles à nourrice (**fournies par le concurrent**) et porté sur la poitrine ;il devra être visible durant tout le Défi.

Le dossard contient une puce pour votre sécurité qui sera récupéré à l'arrivée.

Un briefing obligatoire sera donné 5 minutes avant chaque départ.

Les départs seront échelonnés en fonction du temps estimé par chaque challenger pour réaliser le parcours choisi.

L'inscription à cet évènement implique l'acceptation de ce règlement.